

## OBSERVATIONS SUR LES MARÉES.

Dans le rapport de l'année dernière il était question d'une résolution adoptée par le comité général de l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, appelant l'attention du gouvernement canadien sur l'importance qu'il y avait d'établir une série de stations sur les côtes du Canada, dans le but de faire des observations sur les marées, et il a été publié un rapport, préparé par le lieutenant Gordon, de la marine royale, donnant le résultat de certaines observations faites, pendant la saison de 1887, à certaines stations de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard.

Un rapport préparé par le lieutenant Gordon sur les observations faites pendant la dernière saison est annexé au présent.

## CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS NAVIGANT SUR LES MERS ÉTRANGÈRES.

On trouvera au supplément le rapport du président du conseil des examinateurs des capitaines et seconds de navires allant en mer, pour les onze mois, du 1er janvier au 1er décembre 1888.

Pendant ces onze mois, comme on peut le voir par le rapport, le conseil des examinateurs a siégé, pour l'examen des candidats, dans les ports d'Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec et Yarmouth, N.-E.

Cent quarante-un aspirants se sont présentés à ces ports pour subir leur examen, quatre-vingt-seize ont réussi, 51 ont obtenu le certificat de capitaine et quarante-cinq ont échoué. Sur les quatre-vingt-seize qui ont réussi, 51 ont obtenu le certificat de capitaine, 40 celui de second, et 5 celui de deuxième second.

Le nombre des aspirants qui ont subi l'examen et obtenu des certificats de capitaine, depuis que l'acte est en vigueur, c'est-à-dire depuis le 16 septembre 1871 jusqu'au 30 décembre 1888, est de 1,622, et le montant perçu pour ces certificats, à raison de \$10 chaque, est de \$16,220. Pendant le même temps 1,066 aspirants ont reçu des certificats de compétence comme seconds, et le montant perçu pour ces certificats, à \$5 chaque, est de \$5,330.

On trouvera dans le supplément mentionné plus haut une liste de tous ceux qui ont obtenu des certificats de compétence et de service, soit comme capitaines, soit comme seconds, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er décembre 1888.

Pendant ces onze mois 16 certificats de service, sur l'océan, pour le grade de capitaine, et 15 pour celui de second, ont été accordés. Le nombre total de certificats de service accordés depuis que la loi est en vigueur est de 942 pour le grade de capitaine, et 375 pour celui de second,—en tout, 1,317. Le droit exigé pour ces certificats est de \$5 pour les capitaines et de \$3 pour les seconds.

Les droits perçus pour les certificats de compétence et de service, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier, s'élèvent à \$999, et les frais de ce service, comme on peut le voir en consultant l'annexe n° 1 du présent rapport, ont été de \$5,060.96.

On trouvera dans le supplément une liste des certificats annulés dans le cours des derniers onze mois.